



DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT du 5 avril 2018

Madame la Présidente,

Le gouvernement a lancé une offensive sans précédent contre le Service Public, contre le statut de la Fonction Publique et contre les fonctionnaires.

Face à cette attaque les fonctionnaires en général et les agents des finances de l'Aisne en particulier ont répondu massivement par la mobilisation le 22 mars 2018.

Pour ne citer que les chiffres de la DDFiP de l'Aisne, 51,46 % des personnels (soit plus d'un agent sur deux) étaient en grève.

Ce résultat est le plus important depuis plus de dix ans dans notre direction, pour un mouvement spécifique à la fonction publique.

Les agents ont clairement exprimé leur colère face à la dégradation de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat suite au gel du point d'indice, à la hausse de la CSG et au rétablissement du jour de carence.

Au-delà, c'est un sévère avertissement qu'ils ont adressé aux ministres Darmanin et Le Maire à quelques jours des annonces sur le devenir de leurs missions et de leurs emplois dans le cadre d'«Action Publique 2022».

Nos ministres, nos directeurs, porteraient une lourde responsabilité en ignorant l'importance de la mobilisation des agents de leurs ministères et directions.

Parmi les reculs sociaux mis en place, Monsieur Darmanin a officiellement annoncé l'absence de tout plan ministériel de qualification pour 2018. C'est la première fois qu'un ministre prend une telle décision depuis 1990 !

Petit rappel historique : à la sortie du conflit de 1989, les fédérations syndicales obtiennent plusieurs avancées majeures pour les agents (création des CHS, titre restaurant) ; mais également un plan ministériel de qualification en reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents qui se matérialise par un contingent de promotions supplémentaires en plus de celui fixé dans les statuts particuliers pour les changements de corps.

De 1990 à 2017, ce PMQ a connu certes des variations quantitatives importantes mais tous les ministres sans exception en ont validé un.



DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT du 5 avril 2018

Si au nom des restrictions budgétaires, un coup de rabot important a été engagé dès 2012, divisant le nombre de promotions liées au PMQ par 6, Monsieur Darmanin en a donné le coup de grâce ! Il confirme ainsi les grandes qualités de négociateur dont il nous avait fait montre lors de sa visite dans l'Aisne le 23 octobre 2017...

Pour autant, cela ne signifie pas que les promotions internes par liste d'aptitude ou concours interne disparaissent complètement en 2018, mais elles seront strictement limitées aux seules possibilités offertes par les statuts particuliers.

Retour donc à la situation d'avant 1989 ! Une telle décision ne peut qu'aggraver le mécontentement, entre autre, des quelque 57 000 agents ayant répondu au dernier observatoire interne, démontrant ainsi leur fort mécontentement quant à leur déroulement de carrière.

FO FINANCES s'indigne de cette décision ministérielle inédite, qui est clairement un déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents.

Dans la droite ligne tracée par la délégation **FO FINANCES** en Comité Technique Ministériel, les représentants **FO FINANCES** de l'Aisne dénoncent ici l'environnement fortement dégradé à la DDFiP de l'Aisne.

Encore une fois, **FO FINANCES** dénonce les suppressions d'emplois, la diminution des moyens de fonctionnement, les restructurations permanentes, la désorganisation du travail. Ces facteurs se cumulent pour former une conjoncture aggravante et génèrent de plus en plus de souffrance. Les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne s'en font l'écho depuis des années, mais rien n'y fait.

Englués dans un cercle vicieux, les personnels portent un avis négatif sur l'empilement des réformes, dont la frénésie est subie comme le corollaire de la chute des effectifs, tout en dégradant nos conditions de travail.

L'absence de reconnaissance, ne serait-ce qu'au travers de la procédure d'évaluation qui a introduit le **management par la menace** n'est pas non plus un gage d'amélioration des conditions de travail. Quant à l'absence de perspective de carrière, non seulement elle contrevient au Statut Général, mais elle est amplifiée par la mise en oeuvre de PPCR, protocole scélérat qu'aucun syndicat ici présent n'a signé et qui pourtant s'applique à tous les personnels financiers.

Pour **FO FINANCES**, l'amélioration des conditions de travail passe aussi par le cercle vertueux de la reconnaissance du travail et des mérites. L'adéquation des moyens aux missions et aux enjeux y participerait aussi.

Au lieu de cela, les uns après les autres, les Ministres se sont tous déclarés particulièrement attachés à la santé au travail, la main sur le cœur et la larme à l'œil, tout en continuant de supprimer des emplois,



DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT du 5 avril 2018

encore et toujours des emplois. Et pour ne pas illustrer leurs propos, ils continuent d'amputer le budget Santé et Sécurité au travail !

Concernant l'ordre du jour marathonien de ce CHSCT nous reviendrons notamment sur la mise en place du logiciel SIRHUS et des CSRH (Centres de Services des Ressources Humaines).

Au-delà de l'affichage, cette réorganisation n'est qu'un outil de réduction des coûts : l'économie de 300 ETP avait été clairement évoquée dans un courrier par les Ministres de l'époque messieurs Sapin et Eckert.

Lors du GT du 7 novembre 2017 et suite à l'étude des premiers bilans de fonctionnement présentés par les Directions Générales, et le rapport de synthèse de l'étude du cabinet d'ergonomie, les fédérations des finances ont unanimement soulevé « *le risque d'inquiétude de l'utilisateur dans l'appréhension du logiciel, la perte de temps et le risque de contournement* ».

La SG a rejeté toute demande d'étude ergonomique complémentaire, pourtant légitime au regard de l'organisation du travail et de la prévention des risques professionnels, ne proposant in fine qu'une analyse du plan d'action en cours de réalisation et son état d'avancement lors d'un prochain GT.

FO FINANCES Aisne tient plus que jamais à réaffirmer son attachement à une politique ministérielle Santé & Sécurité au Travail de haut niveau correspondant aux attentes des agents.

FO FINANCES Aisne conteste la politique actuelle visant à uniquement traiter les dommages sans jamais s'attaquer aux causes profondes et condamne l'absence de travaux exhaustifs et objectifs, susceptibles de démontrer l'imputation de la souffrance au travail aux suppressions d'emplois, et donc à l'État employeur.

FO FINANCES Aisne maintient que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail.

C'est pourquoi **FO FINANCES Aisne** continue d'exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- de réels moyens humains et matériels pour les acteurs de la prévention dont le CHSCT est le cadre essentiel,
- la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail,
- la présentation de tout projet en amont, assorti d'une étude d'impact digne de ce nom,
- la reconnaissance professionnelle par le dopage des carrières et la hausse des salaires.